



**ARRETE MUNICIPAL N° 2023/21**  
**PORTANT CIRCULATION ALTERNÉE POUR CAUSE DE TRAVAUX**  
**DU 16 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2023**

*Le Maire de Villars-Colmars,*

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** la demande en date du 06 octobre 2023 faite par l'entreprise COZZI, en charge des travaux

**Considérant** les travaux de rejointement, étanchéité et enrobé sur la Pont de la Chasse qui auront lieu entre le 16 octobre et le 31 octobre 2023 sur la voie RD 2 du PR 12+000 au PR 12+600 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

**Vu** l'intérêt général ;

**ARRÊTE:**

**Article 1 :**

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : RD 2, route de Vieraron, Pont de la Chasse du PR 12+000 au PR 12+600 et ce, du 16 au 31 octobre 2023.

**Article 2 :**

Pendant cette période, la circulation sera alternée par feux tricolore avec risque d'attente de 20 minutes.

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière sera à la charge de l'entreprise.

**Article 4 :**

L'entreprise sera responsable tant vis à vis des tiers que de la commune de Villars-Colmars des accidents et dommages de toute nature qui pourraient résulter de l'existence de ce chantier.

**Article 5 :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :**

Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars-les-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date du présent arrêté.

Fait à Villars-Colmars, le 9 octobre 2023

Le Maire,



Laurent ROUX